



Delai de succession trop long, blocage par le notaire

Par **OPERATIONCORSE**, le 25/10/2012 à 14:41

Bonjour,

La succession de mes grand-parents n'est pas résolu,et cela dure depuis...13 ans.

J'ai repris les démarches,suite au décès de ma mère,il y a plus d'un an.

A l'origine,ma mère n'était pas d'accord sur le partage de l'héritage car un de ses frère a profité de l'argent de ma grand-mère qui était Alzheimer.

Las de ce délais trop long et n'étant pas procédurière,je souhaite le règlement de cette succession pour la clôturer de la façon la plus simple.

J'ai fait part de cela au notaire,mais rien ne s'est déclenché depuis plus d'un an,malgré mes relances téléphoniques,par courrier recommandé,et par l'intermédiaire également du notaire de ma mère,dans une autre région.

Je ne connais même pas le montant de cette succession !

J'ai fait appel à la chambre des notaires,il y a presque 6 mois et rien !!!

J'aimerais savoir s' il y a une instance au dessus du Président des notaires car je ne sais plus à qui m'adresser pour débloquer cette situation.

Merci pour votre réponse.